

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2024

<u>Présent-e-s</u>	:	Mme Anne	ANTILLE	C&E	Présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Vice-Présidente
		Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M. lochane	MOLL	BA	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s</u>	:	M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
<u>Procès-verbaliste</u>	:	M. Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme A. ANTILLE (ci-après : Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence. Elle salue par ailleurs

Mme le Maire et ses adjoints, ainsi que le procès-verbaliste. Elle prie ensuite l'assemblée d'excuser l'absence de MM. J-C MARCHAND et C. CREFFIELD.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 10 septembre 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 6.1 *P-D-1570 – Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 25'000.-destiné à financer la subvention communale en faveur des abonnements annuels TPG Unireso*
 - 6.2 *P-D-1571 – Approbation du budget de fonctionnement 2025*
 - 6.3 *P-R-1075 – Mesures à l'essai pour réduire le trafic de transit à Landecy*
7. Propositions individuelles, questions et divers
8. Calendrier

1. Approbation de l'ordre du jour

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 10 septembre 2024

Comme aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal, Mme la Présidente le déclare approuvé, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que le Bureau n'a aucune annonce à communiquer au Conseil municipal.

4. Communications de Mme le maire et des adjoints

Mme B. GUEx-CROSIER communique les points suivants :

OCEau – Inondations du 9 juin

Une communication un peu longue mais d'intérêt général et qui suscite pas mal de questions. Voici les actions qui ont été menées et qui le seront durant ces prochains mois, à la suite des intempéries du 9 juin dernier.

L'OCEau a apprécié l'initiative de l'Exécutif d'envoyer un tout ménage communal invitant les habitants à leur partager directement photos et/ou vidéos. Le retour est intéressant car les habitants ont largement répondu à cet appel et ces données permettront d'alimenter l'étude en cours.

Concernant l'étude, des visites par le bureau d'ingénieurs mandaté par l'OCEau chez les habitants de la commune ayant été particulièrement touchés ont débuté, afin de déterminer quelles mesures pourraient être mises en place pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Dans la même idée que nous avons fait une présentation de la mobilité, nous allons faire un compte rendu de cette étude à la population, la date n'est cependant pas encore définie.

L'OCEau a réémis l'idée d'une remise à ciel ouvert partielle du nant du Maraîchet dans son tronçon compris entre la zone sportive de Compesières et le chemin du Maraîchet. L'étude générale permettra d'en peser les intérêts et d'éclaircir les participations cantonales à ce projet.

L'OCEau échange actuellement avec la communauté de communes du genevois afin de définir un plan d'action coordonné entre la Suisse et la France, suite au débordement du nant d'Archamps et de l'Arande (cours d'eau cantonaux). La commune sera tenue informée des résultats des échanges.

L'OCEau a validé la prise en charge financière d'un état des lieux afin de déterminer les actions possibles des nants et ruisseaux situés sur le domaine public communal. Il s'agit du nant du Maraîchet, du ruisseau des Fontainettes et de La Lissole, située à cheval sur le territoire de notre commune et de celle de Perly. Cette étude débouchera sur un plan d'entretien des cours d'eau, qui lui sera à la charge de la commune. La Commune a de son côté validé le remplacement d'un avaloir qui s'était brisé à la suite des intempéries au ruisseau des Fontainettes situé vers la route de Bardonnex, aux limites de la Commune de Plan-les-Ouates. Une partie des frais sera prise en charge par l'OCEau.

Des travaux de désencombrement du fossé situé route de Foliaz, entre le village de Charrot et Fémé ont également été réalisés par la Commune, ainsi que le nettoyage du lit du nant du Maraîchet, le long du chemin du même nom.

Séance – Programme d'accompagnement SIG

Une séance est organisée, en partenariat avec les SIG, sur le "programme d'accompagnement pour les propriétaires individuels". Les propriétaires concernés recevront une invitation nominative, soit environ 300 personnes sur la commune. La séance est prévue le 14 novembre 2024 à la salle polyvalente.

M. L. LAVARINI a deux annonces sur le chantier de l'école.

Il explique tout d'abord qu'une promenade sur les lieux permet de voir que deux façades grandeur nature y sont entreposées, l'une avec une baie vitrée, et l'autre avec son bardage de couleur brune qui formera l'angle du dojo.

Il rappelle qu'une visite du chantier aura lieu le samedi 9 novembre pour la population et le Conseil municipal.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité s'est réunie le 30 septembre dernier. Le sujet du trafic à Bardonnex Nord et des aménagements qui pourraient être apportés a été discuté, ainsi que l'image directrice. Elle ajoute que la question des autorisations de construire a aussi été abordée, et que la commission souhaite à minima être informée des demandes d'autorisations de construire, même dans le cas de petits projets.

Mme S. REUSSE indique que la commission des bâtiments, école et sport s'est réunie le 19 septembre. Une présentation d'un Powerpoint sur le nouveau préau a été faite, exposant l'intérêt de le concevoir via un processus participatif. Elle précise que cette présentation est consultable sur CMNet, annexée au PV de la séance.

M. C. FREY indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité ne s'est pas réunie dernièrement.

M. B. GAUD indique que la dernière séance de la commission des routes, travaux et emplacements communaux a donné lieu à une discussion au sujet de la circulation sur Bardonnex Nord avec l'évocation d'une circulation à sens unique sur le chemin des Chouettes et la route de Cugny. Une séance publique aura d'ailleurs lieu à ce sujet le lundi 18 novembre. Un retour a aussi été fait sur la séance mobilité Genève Sud du 9 septembre, où il a été discuté des restrictions de circulation à Landecy et la piste cyclable le long de la route des Hospitaliers. Le parcours culturel et sportif a finalement été abordé. La Mémoire de Bardonnex est très motivée par ce projet, pour lequel ils ont déjà des documents à donner à la commission.

Mme S. SCHRAG, indique que la commission sociale et culture vient de se réunir et qu'elle a reçu la FASE et choisi le cadeau des aînés.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission de l'environnement et du développement durable ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1570 – Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 25'000.-destiné à financer la subvention communale en faveur des abonnements annuels TPG Unireso

Mme la Présidente, constatant qu'aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que les CHF 25'000.- prévus initialement au budget ne suffisent pas à assurer la décision d'augmenter la subvention à CHF 150.- par abonnement. Elle explique que c'est pour cette raison que l'Exécutif vient devant le Conseil municipal avec un crédit budgétaire supplémentaire, pour pouvoir continuer à délivrer des abonnements à prix réduits en 2024. Elle fait observer qu'à l'heure actuelle, une personne ne peut plus bénéficier de la réduction telle qu'elle avait été votée par le Conseil municipal, et indique que ce crédit supplémentaire doit être voté pour que la commune puisse communiquer aux TPG de continuer à délivrer ces abonnements à prix subventionnés, tout en approchant les personnes qui ont acheté des abonnements dans l'intervalle, sans pouvoir bénéficier de cette réduction.

M. N. VERNAIN-PERRIOT rappelle que lors du vote du budget 2024, il avait été décidé de transférer le montant d'un crédit d'étude non attribué de CHF 15'000.- vers la subvention des abonnements TPG. Il souhaite savoir si cela a bien été fait.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par l'affirmative, expliquant que ce qui a été voté, a été réalisé.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de soumettre au vote ce projet de délibération :

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2024 DE CHF 25'000.- DESTINÉ À FINANCER LA SUBVENTION COMMUNALE EN FAVEUR DES ABONNEMENTS TPG

Considérant,

- l'engouement de la population pour les transports publics et le nombre croissant de demandes de subventions,
- la décision du Conseil municipal d'augmenter la subvention communale à CHF 150.- par abonnement annuel TPG Unireso,
- le Règlement de la commune de Bardonnex relatif à l'octroi de subventions pour les abonnements annuels TPG Unireso entré en vigueur le 1er janvier 2024,
- la politique de mobilité douce 2030 du canton de Genève visant à limiter le trafic pendulaire et favoriser le report modal,
- la volonté de l'Exécutif d'encourager la population à utiliser les transports publics et garantir à tous les habitants l'accès à cette prestation,
- l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix pour :

1. De financer les demandes d'abonnements TPG Unireso annuels de cette fin d'année 2024 par le biais de la subvention communale.
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 25'000.- destiné à assurer ce financement.
3. De comptabiliser ce montant sur le compte 5721.000.36370.02
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

6.2 P-D-1571 – Approbation du budget de fonctionnement 2025

Mme la Présidente, constatant qu'aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER indique tout d'abord que le projet ne saurait être voté sur le siège ce soir étant donné que la délibération n'a pas été envoyée dans les délais prévus dans la loi cantonale sur la surveillance des communes. Elle estime de plus qu'il est important que le projet passe dans toutes les commissions, que toutes les lignes y soient étudiées, et que d'éventuels amendements soient proposés. Elle indique ainsi que la délibération sera soumise au vote lors du prochain CM.

Elle poursuit en parcourant le document intitulé « Présentation du projet de budget 2025 » et relève quelques éléments clés, notamment liés aux charges :

- une diminution de celles liées à la petite enfance (+CHF 2'000.- au GIAP, -CHF 11'350.- à Citron Myrtille, +CHF 0 à la crèche la Cigogne, -CHF 51'000.- pour le financement de la crèche de Troinex, et +CHF 29'200.- pour une place supplémentaire à l'AFJGSO),
- le maintien des prestations offertes aux habitants de la commune (activités périscolaires, activités seniors, 1/2 tarif CFF),
- l'augmentation des subventions TPG, afin d'aider les personnes ne rentrant pas dans les critères d'octroi de la gratuité et de l'aide pour les seniors,
- le maintien de la politique pour l'aide au développement durable à l'étranger et des actions sociales menées en Suisse (0.7% du total des charges moins les amortissements pour chacune),
- la relocalisation des activités anciennement situées au centre communal, et une baisse parallèle des charges liées à sa disparition,
- une économie sur les amortissements 2025 grâce aux amortissements complémentaires réalisés en 2022 et 2023 (soit CHF 314'615.-),
- le maintien des subventions et prestations aux associations, notamment toutes les locations de salles à 50%,

et aux revenus :

- l'établissement du budget sur la base de 43 centimes,
- l'indexation des salaires au coût de la vie à 1,5%,
- une baisse des revenus fiscaux estimés à CHF 416'000.- intégrant la baisse d'impôts soumise à votation le 24 novembre 2024,
- Une augmentation des revenus liés à l'impôt sur la fortune des personnes physiques s'élevant à CHF 157'000.-,
- une fréquentation scolaire en hausse pour les élèves domiciliés à Plan-les-Ouates (+CHF 7'028.-),
- une valeur locative de CHF 612'600.- pour la halle artisanale,
- un revenu de la péréquation intercommunale (FI) de CHF 449'000.- soit CHF 45'000.- de moins qu'en 2024,
- une augmentation de CHF 204'000.- du montant du fonds de péréquation des personnes morales.

Elle termine en indiquant que le projet de budget présente un excédent de revenus de CHF 2'980.-, soit un

budget à l'équilibre. Ajouté aux amortissements, il révèle un autofinancement s'élevant à CHF 813'431.-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements (recours à l'emprunt) de CHF 13'393'369.-.

Mme S. REUSSE demande comment l'augmentation du coût de la vie a été fixé à 1,5%.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle est le résultat d'une projection, et indique qu'en cas d'approbation du budget le montant qui y correspond sera inscrit. Elle rappelle que les salaires sont arrêtés à fin novembre, et explique que par conséquent l'analyse d'une indexation part de novembre 2023 à novembre 2024. Elle précise que si le coût de la vie a augmenté entre ces deux dates, les salaires sont augmentés, et si ce n'est pas le cas ils ne le sont pas. Elle ajoute que dans le cas où le coût de la vie augmentait tout à coup de 2% au mois de décembre, cette augmentation serait portée au budget suivant.

Mme S. REUSSE demande comment l'on sait si le coût de la vie a augmenté.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il existe un indice suisse du coût de la vie, selon une table officielle de la Confédération.

M. G. RANA ZOLANA indique que la presse a fait mention récemment d'un changement dans le financement du GIAP, et il souhaite savoir ce qu'il en est.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il s'agit d'un changement marginal, et explique que la différence réside dans le fait que les parents vont devoir payer au minimum CHF 4,25 par enfant par mois. Elle souligne que son incidence est trop faible pour que le budget en ait tenu compte.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande pourquoi la crèche de Troinex est moins chère que la crèche de la Cigogne.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que plusieurs raisons peuvent l'expliquer, telle que celle du loyer, celle des rémunérations qui peut varier en fonction des années d'expérience des personnes engagées, ou d'autres paramètres qui peuvent rentrer en ligne de compte.

M. A. KRASNOSELSKI demande confirmation du fait que l'augmentation des charges du personnel de 4,07% inclue bien l'indexation du coût de la vie mentionnée avant.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par l'affirmative.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande à quoi correspond la fonction économie publique.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il est difficile d'y répondre comme ça, étant donné que cette fonction ne représente aucune dépense dans ce budget. Elle indique néanmoins prendre note de cette question, et déclare qu'elle y répondra en commission des finances.

M. M. BOYMOND demande confirmation du fait que le FIDU ne commence pas à rembourser au moment où les amortissements se font, mais déjà maintenant.

Mme B. GUEX-CROSIER le confirme, faisant observer qu'il s'agit d'une bonne nouvelle en ce qu'elle permettra de diminuer plus rapidement l'emprunt.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande s'il est possible de consulter le document mentionnant les fiches-actions prévues jusqu'à 2027 pour le patrimoine arboré de la commune.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que ce document faisait sauf erreur partie de ceux remis et travaillés à la commission. Elle fait observer que la commission pourrait faire un point de situation pour savoir où en

sont les actions projetées dans les fiches-actions et quelles mesures restent à prendre.

M. N. VERNAIN-PERRIOT relevant que la plaquette de présentation du budget mentionne en page 7 : "Réhabilitation du site de Compesières 2ème phase", demande en quoi consistait la première.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle avait consisté en la démolition de l'auberge et à l'inscription de ce périmètre dans la bonne zone.

M. N. VERNAIN-PERRIOT demande en quoi consiste la deuxième phase.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle comprend l'accès et le parking, et note qu'il s'agit actuellement d'une piste de chantier, et précise que des discussions avec l'Etat seront nécessaire pour pérenniser ce secteur.

M. N. VERNAIN-PERRIOT demande ce qu'il en est de la troisième phase.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle inclura le verger, le cheminement et le hangar.

M. N. VERNAIN-PERRIOT demande de quel ordre seront les travaux du hangar.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que le master plan concernant ces travaux devra être finalisé, et mentionne notamment le fait que l'Etat a aussi son mot à dire sur une partie des travaux. Elle estime qu'il serait peut-être intéressant que la commission de l'aménagement demande que ce plan soit représenté en commission, afin de faire un point de situation sur ce qui est fait et ce qu'il reste à faire.

M. M. BOYMOND observe que le budget mentionne une subvention de CHF 490'000.- du FIDU pour l'école, et disant se souvenir qu'une telle subvention était aussi prévue pour le chemin d'Archamps tel qu'il avait été possible de le voir en commission des routes, demande pourquoi elle n'est pas également déduite ici.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que c'est parce qu'elle ne sera effective qu'au moment où les travaux débiteront, c'est-à-dire lorsque leurs coûts effectifs seront connus. Elle explique que pour l'heure ils ne sont qu'estimés.

M. M. BOYMOND demande si la commune touchera tout de même directement quelque chose sur les CHF 1'500'000.- prévus pour "Assainissement Rozon, ch. d'Archamps + PLQ La Mûre", ou si ce sera l'année suivante.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que les montants du FIA sont versés sur 40 ans, et fait par conséquent observer que son impact sera très léger pour cet exercice.

M. G. RANA ZOLANA propose un renvoi de cet objet aux commissions.

La parole n'étant plus demandée et aucune autre proposition n'étant formulée, Mme la Présidente soumet au vote le renvoi du P-D-1571 à toutes les commissions.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

6.3 P-R-1075 – Mesures à l'essai pour réduire le trafic de transit à Landecy

Mme la Présidente passe la parole à Mme S. REUSSE pour présenter le projet de résolution.

Mme S. REUSSE annonce tout d'abord vouloir préciser le contexte dans laquelle s'inscrit cette résolution. Elle rappelle ainsi le constat unanime, autant de la part du Canton, de la Commune, et des habitants qu'il

existe un problème avéré avec la traversée du village de Landecy, et précise que le flux qui traverse Landecy affecte aussi les villages se situant sur le même axe, en particulier Bardonnex et Charrot. Elle fait observer que Landecy a une particularité bien connue : le village ne dispose pas de trottoir ou de piste cyclable, donc aucun aménagement pour circuler en sécurité que cela soit à pied ou à vélo. Elle ajoute qu'une vitesse élevée des véhicules et leur flux incessant touche le village en particulier le matin, et explique que le soir c'est le contraire avec des files de véhicules à l'arrêt dans le village avec leurs moteurs allumés. Tout cela génère une nuisance, tant en termes de bruit que de pollution ou d'insécurité, qui est permanente.

Elle relève un autre problème, à savoir la sortie de Landecy le soir en direction de La Mûre qui crée un gros bouchon sur la route d'Annecy et a pour conséquence de ralentir significativement le bus entre 16h30 et 18h30, à tel point qu'il se retrouve parfois à l'arrêt. Elle fait observer que ce problème va s'accroître car le trafic va augmenter, et que les propositions du Canton vont mettre du temps à être implémentées.

Elle relève toutefois que suite à la réunion qui a eu lieu en septembre avec M. Pierre MAUDET, il existe une opportunité pour profiter de cette dynamique afin de mettre en place des mesures à l'essai, c'est-à-dire avec un risque assez limité, qui pourraient permettre d'avoir un impact sur l'ensemble du problème. Elle ajoute que si le caractère d'essai de ces mesures en limite le risque, elles peuvent engendrer des bénéfices importants, non seulement pour Landecy, mais aussi pour Charrot et Bardonnex.

Elle fait observer que si l'on constate que ces mesures péjorent la situation, il serait toujours possible de les arrêter. Elle indique ensuite plus largement que si les nouveaux quartiers ne permettent plus de circulation en leur sein en voiture, le modèle de développement visible à Landecy est un modèle ancien qui ne fonctionne plus.

Elle rappelle enfin que la route du Prieur est un axe de réseau tertiaire de quartier, c'est-à-dire prévu pour desservir uniquement les habitations et le quartier, au contraire de la route des Hospitaliers qui est un axe du réseau routier primaire, qui a pour but de permettre des échanges fluides entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure. Elle explique que la route du Prieur étant une route communale, la Commune a la latitude de prendre des décisions la concernant, évidemment en accord avec le Canton, et indique que c'est ce que la résolution se propose de faire.

M. B. GAUD constate à la lecture de la résolution que ce qui est demandé est la fermeture du village, et cela le dérange un peu.

Il rappelle qu'une fermeture partielle avait déjà été obtenue dans les mesures à l'essai du Canton, et l'Exécutif avait demandé une prolongation de cette fermeture. Il constate ici que l'on souhaite fermer dans les deux sens. Il précise que deux éléments le dérangent par rapport à cela, premièrement car cette fermeture se répercutera clairement sur Croix-de-Rozon, et précise que même si le passage dans ce village est équipé d'une piste cyclable et de trottoirs, la sécurité n'y est de loin pas acceptable en ce moment. Il rappelle à ce titre qu'à la séance publique du 9 septembre, il y a eu des remarques d'habitants au sujet du fait que la sécurité n'était pas bonne pour envoyer leurs enfants à l'école. Il estime dès lors que provoquer une augmentation du trafic sur Croix-de-Rozon ne constituerait pas une solution, car elle augmenterait là-bas le risque d'accident.

Ce qui le dérange en second lieu est le fait que l'on entend fermer Landecy, tandis que les habitants de ce village pourront continuer à circuler dans les autres villages avec leurs voitures, ce qu'il estime ne pas être tout à fait logique.

Il venait d'être discuté en commission des routes, le projet de Bardonnex-Nord, où se dégage une volonté de prévoir une circulation à sens unique, c'est à dire à l'aller un passage par le chemin des Chouettes, et au retour un passage par la route de Cugny. Il relève que cette mise à sens unique permettrait de faire des aménagements pour la mobilité douce. Il se demande dès lors pourquoi un projet semblable ne serait pas proposé pour Landecy, et indique que cela permettrait aussi d'enlever toutes les voitures à l'intérieur du village et de créer des aménagements pour la mobilité douce. Il explique que cela assurerait une véritable sécurité pour les enfants rentrant de l'école, but qui apparaît dans l'exposé des motifs. Il relève qu'un tel projet serait à son sens beaucoup mieux reçu de l'extérieur, car d'une part il y aurait une concession sur les voitures, et d'autre part une fermeture partielle éviterait un report de tout le trafic sur Croix-de-Rozon. Il déclare que pour ces raisons et en l'état, il votera contre la résolution proposée.

M. V. BUHAGIAR relève que la résolution commence bien, avec une évocation de tous les villages, mais note que plus l'on avance dans le texte, plus on se concentre sur Landecy. Expliquant qu'il est allé observer la situation sur le terrain, il observe que si le nombre de véhicules passant par Landecy est bien sûr trop élevé par rapport à ce qu'on pourrait attendre, il convient de mettre en perspective ce flux avec celui bien plus important de la route d'Annecy, qui pose des problèmes liés à la sécurité, quand bien même elle dispose de plus d'aménagements idoines. Il ajoute que des véhicules passeront toujours par Landecy, étant donné que les habitants pourront continuer à emprunter cette route. Il dit en revanche abonder dans le sens des propos de M. B. GAUD, il serait plus intéressé par une proposition visant à équiper cette route d'un trottoir, et à enlever les voitures de Landecy de sorte à pouvoir y mettre peut-être une piste cyclable. Il constate que de telles mesures seraient à même de mieux sécuriser le village et pourraient faire l'objet d'une vraie discussion, plutôt que d'enlever les seuls véhicules des frontaliers. Il dit enfin regretter le fait que Landecy serait privilégié au détriment des autres villages, alors qu'ils devraient tous être solidaires entre eux.

Mme S. REUSSE renvoie M. V. BUHAGIAR au titre de la résolution, et fait observer qu'elle ne cache pas son contenu en citant nommément Landecy dans son intitulé, et s'étonne par conséquent du fait que l'on puisse être surpris que le texte de la résolution face référence à ce village.

Elle estime ensuite que si les problèmes de sécurité à Croix-de-Rozon, en particulier pour les enfants se rendant à l'école, mentionnés par M. B. GAUD, constituent effectivement un vrai problème, le fait de vouloir résoudre un problème quelque part ne signifie pas que l'on ne doit pas les résoudre aussi ailleurs. On ne peut pas indéfiniment continuer à dire que l'on ne va rien faire à tel endroit parce qu'il y a aussi des problèmes dans d'autres endroits.

Elle relève que si la piste cyclable doit aussi être abordée de façon urgente, car il est effectivement dangereux de se rendre de Croix-de-Rozon à l'école à pied ou à vélo, elle constate que cette question n'a pas grand-chose à voir avec celle du trafic à Landecy. Elle ajoute qu'il en va de même pour la route d'Annecy où la circulation constitue un vrai problème, mais n'a pas grand rapport avec la circulation dans le village de Landecy. Il convient de cesser de se cacher pour ne pas prendre de décisions sous prétexte qu'il existe ailleurs aussi des problèmes.

Elle explique que la résolution ne constitue pas un privilège, mais se fait l'écho d'une situation devenue invivable à Landecy, et estime qu'une grande partie des habitants de la commune en convient également. Elle indique que régler le problème à Landecy constitue une partie de la réponse, qui n'empêche pas de régler les autres problèmes. Elle rappelle ensuite que la résolution se propose de prolonger les horaires, et indique que ce texte a été écrit avant que l'on apprenne qu'une demande a été faite au Canton de prolonger l'interdiction de tourner.

Elle précise que si cela a effectivement été fait, la question soulevée par la première invite est répondue. Elle explique que pour ce qui est de la deuxième invite, elle ne demande pas de fermer le village de Landecy, mais d'envisager d'autres mesures à l'essai et de les débattre en commission, et de citer que celles proposées par M. B. GAUD en feraient également parti. Elle ne voit dès lors pas de raison de refuser la résolution, étant donné que la première invite est quasiment répondue, et que la seconde invite demande de réfléchir en commission.

M. B. GAUD rétorque qu'il ne parlait pas d'un problème de piste cyclable pour se rendre à l'école, mais de problèmes dans Croix-de-Rozon, et estime que même s'il y a des passages piétons, une surcharge dans le village créerait encore plus de tension. Il note qu'il conviendrait comme il l'a déjà dit d'enlever les voitures et de construire un trottoir à Landecy, et relève que cela permettrait un véritable accès protégé au village. Il déplore en revanche l'idée de couper ce village du monde et de transférer les flux chez les voisins, et déclare qu'il ne saurait voter pour une telle proposition. Il propose aux auteurs de la résolution d'en proposer une autre qui irait dans le sens de l'instauration d'un sens unique, profitant ainsi de ce que l'Exécutif a voulu prolonger et de ce que le Canton a proposé pour aller un peu plus loin, avec un sens unique sans horaire, et un retrait des voitures. Il estime que ce serait là une proposition intéressante, et déclare ne pas voir d'intérêt à renvoyer le texte en commission sous sa forme actuelle.

M. V. BUHAGIAR convient du fait que c'est bien Landecy qui est cité dans la résolution, mais estime qu'il convient de se doter sur ce sujet d'une politique générale, et dit que c'est en ce sens qu'il regrette que Landecy seul soit cité, comme si ce village avait vocation à être privilégié.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI rétorque qu'il ne sera pas possible de régler tous les problèmes de circulation simultanément, et que c'est en faisant différents essais qu'on arrivera à une solution, comme à Bardonnex Nord ou au chemin des Chouettes, et estime illusoire de régler des problèmes de nature différentes en une seule fois. Elle dit en ce sens convenir que la situation est aussi dangereuse à Croix-de-Rozon, et fait observer que des solutions peuvent aussi être trouvées, par exemple en employant plus de patrouilleuses scolaires. Elle déclare qu'il convient tout de même d'avancer sur certains projets spécifiques sinon rien ne sera fait, et cite à ce propos le cas de Bardonnex Nord où un secteur spécifique est concerné. Elle indique que l'on n'a pas attendu de pouvoir tout faire en même temps pour s'atteler à ce problème, et relève qu'il peut en être de même avec Landecy.

M. A. KRASNOSELSKI relève que depuis 20 ans Landecy est le village qui a accumulé le plus de problèmes en matière de circulation, du fait de sa configuration très particulière. Il dit bien entendre la suggestion de M. B. GAUD d'enlever les voitures du village, mais rappelle que la plupart des habitants du village n'ayant pas de parkings, c'est dans la rue qu'ils garent leurs voitures. Il rappelle qu'à l'époque il y avait eu un compromis accepté par l'ancien maire pour ne pas envenimer la situation, et en partant du principe que ces voitures garées d'un côté comme de l'autre constituaient des chicanes naturelles, permettant de ralentir la vitesse des automobiles.

Il indique ne pas être d'accord avec Mme S. REUSSE lorsqu'elle évoque la vitesse élevée des voitures, mais explique en revanche qu'un recensement effectué sur place lui a permis de constater que des cyclistes traversent le village à très vive allure, mettant les jeunes enfants en danger. Il estime qu'il faudra un jour demander à la police municipale de venir sévir.

En ce qui concerne ensuite la création d'un trottoir, il rappelle que cela avait déjà en son temps été prospecté et analysé avec l'aide de spécialistes de la société Urbaplan, qui a réalisé de nombreux projets semblables. Il rappelle aussi que le 20 km/h avait été étudié mais que les conditions légales n'étaient pas réunies à Landecy pour le mettre en place, et évoque en outre le fait que la volonté de mettre de la couleur sur la route du Prieur avait pour sa part été empêché du fait de l'opposition de la CMNS, et fait ainsi état de contraintes touchant ce périmètre. Il cite également la disparition du panneau "riverains autorisés" qu'il n'est par conséquent plus possible d'utiliser.

Il dit en revanche prendre en considération dans ce dossier ce que le Canton a promis de faire. Il n'est pas opposé à des accommodements concernant les horaires de fermeture de la douane de la Mûre, ou sur le tourner à gauche ou à droite, estimant que s'il s'agit de mesurètes elles contribuent à dissuader le trafic. Il relève ensuite que la référence intéressante à Arare a été oubliée dans les discussions, et signale que ce village a fermé son accès même à ceux qui habitent durant les heures de pointe, c'est-à-dire entre 6h et 9h, puis entre 16h et 19h. Il relève qu'il s'agit d'une mesure qui a porté ses fruits et que plus personne ne passe par le village. Il indique que la police y a été présente un temps afin de tancer les contrevenants, mais qu'ensuite les choses ont fonctionné comme prévu.

Il peut à ce titre être utile de s'inspirer de différentes expériences. Il dit enfin être en accord avec les propos de M. B. GAUD, et estime que déplacer un problème revient à le créer ailleurs avec une valeur exponentielle. En l'occurrence il fait observer que la route des Hospitaliers est déjà bondée, et que la fermeture du village ne constitue dès lors pas une solution pour améliorer cette situation.

Mme S. SCHRAG déclare qu'elle entend ces discussions où sont mentionnées Bardonnex, Croix-de-Rozon, Landecy et Charrot, mais précisant habiter entre la douane de Landecy et Croix-de-Rozon, elle dit avoir l'impression ici de ne pas faire partie de la commune. Elle demande ce qu'il est prévu pour cette portion de route si Landecy venait à être fermé, et explique qu'il est déjà compliqué de sortir le matin sans forcer alors que la vitesse des véhicules est souvent élevée, et que le soir il faut 15 minutes depuis le rond-point de Croix-de-Rozon pour arriver à sa hauteur, ajoutant que ce sera même davantage pour les futurs habitants de La Mûre.

Elle estime que les auteurs de la résolution paraissent complètement oublier les habitants de ce secteur et font comme s'ils n'existaient pas, et cela aurait pour conséquence de surcharger un peu plus cette portion de route alors que les habitants de ce secteur sont déjà complètement asphyxiés.

Elle ajoute que des refuges ont été supprimés et que les passages cloutés y sont dangereux, et que cela renforce l'impression que les habitants de ce secteur n'existent pas. Relevant à ce titre les propos d'un habitant de Landecy qui a qualifié cette portion de route d'"erreur de l'histoire", elle relève que des personnes y habitent tout de même, et qu'un nouveau quartier s'y établira bientôt. Répétant que ce bout de route est asphyxié du matin au soir, elle invite les auteurs de la résolution à prendre en compte cette portion de route dans leurs objectifs.

M. B. GAUD souhaite revenir à la question des voitures dans Landecy, et note qu'il n'est pas impossible de trouver une solution à ce problème, telle qu'elle avait été évoquée en commission des routes, qui consisterait à les mettre sur le chemin Perdriau. Il relève que si l'idée avait déplu à l'époque aux habitants, car elle nécessite une longue distance à marcher, elle n'en pourrait pas moins constituer une solution.

Mme S. REUSSE souhaite renvoyer l'assemblée au texte, et fait observer qu'à aucun moment celui-ci ne demande la fermeture de Landecy, mais propose de trouver des mesures à l'essai qui puissent être rediscutées tranquillement ensemble en commission. Elle estime que même si le sujet est émotionnel, il convient de voter sur le texte lui-même, et non sur ce que l'on peut penser des intentions des auteurs de la résolution.

M. C. FREY indique habiter à Landecy depuis 40 ans, et constate qu'il s'agit du parent pauvre de la commune en matière de gestion de la circulation. Il relève de plus que le fait de demander que soient installés des pistes cyclables ou des trottoirs à Landecy constitue une aberration, et déclare qu'il suffit de s'y promener pour se rendre compte que son exigüité rend ceci impossible.

Il estime que si la résolution est refusée, les choses resteront comme elles sont pour les 10 ou 20 prochaines années, et fait observer que celle-ci propose de reprendre les choses sérieusement, non pas en rejetant la balle en suggérant qu'il conviendrait d'en présenter une autre. Il note que si la résolution est acceptée, elle constituera une petite chance pour que puisse être fait quelque chose à Bardonnex.

Mme B. GUEX-CROSIER souhaite éclaircir le sous-entendu qu'elle a cru entendre dans le fait que cette résolution aurait poussé l'Exécutif à faire une demande pour changer l'horaire de la douane, et précise que le fait de demander que le tourner à gauche soit pérenne et permanent a été faite bien avant de recevoir cette résolution. Pour ce qui est des propos de M. C. FREY voyant dans Landecy le parent pauvre de la commune en ce domaine, elle estime que ce serait oublier tous les débats sur les dos d'ânes et les seuils qui ont eu lieu ces dernières années, qui montrent bien que rien n'a pas été fait durant ces 40 dernières années. Sans se prononcer sur le fond de la résolution, elle constate enfin que son point 1 n'a plus de raison d'être.

M. B. GAUD estime que construire un trottoir à Landecy est possible, pour autant que soit mis un sens interdit et que les voitures soient enlevées. Il déclare deuxièmement qu'il ne se passera pas rien, étant donné que le Canton a décidé de mesures à l'essai et que l'Exécutif a demandé de prolonger ces mesures à l'essai. Observant que dans le point 3 de la résolution est évoqué la "Mise en sens interdit des 50 premiers mètres à l'entrée du village de Landecy, côté Charrot", il relève que cela ne permettrait plus de passer dans les deux sens. Rebondissant sur les propos de Mme S. SCHRAG, il estime qu'une fermeture du village impacterait encore plus le bout de la route d'Annecy qu'elle évoquait, et note que le fait de reporter le trafic à côté n'est pas une solution. Il redit enfin le fait que beaucoup de choses sont déjà prévues, et qu'il faudrait déjà profiter de cela.

Mme M. BOUCRIS dit tout d'abord être ahurie par les piques concernant le fait que tel village soit concerné plutôt que tel autre; ce d'autant plus que manifestement tous les membres du Conseil municipal essayent de travailler sur cette commune au sujet de problèmes de circulation qui sont difficiles à résoudre. Elle dit ne pas trouver étonnant que des gens qui habitent tel endroit puissent tout à coup être

pris à la gorge et tentent de faire avancer un sujet, et estime que cela ne revient pas à se moquer des autres.

Elle se demande ce qu'il se passe ces temps avec les commissions, rappelant que déjà la dernière fois lorsqu'elle avait proposé que le texte concernant les locations de salles par les associations soit renvoyé en commission pour que la question soit davantage travaillée et plus de données récoltées afin de se prononcer en connaissance de cause, cela avait été refusé, quand bien même Mme le Maire avait aussi trouvé que cela pouvait être une idée.

Concernant la présente résolution, elle indique que si la demande de la première invite a été rendue caduque par l'Exécutif, il ne fallait pas voir de sous-entendu dans la présentation de Mme S. REUSSE, étant donné que la demande qui avait été formulée par l'Exécutif n'a été apprise que récemment. Elle précise que si ce point est désormais clair, le reste de la résolution propose de discuter en commission et en détails des flux de circulation et des mesures possibles à prendre à Landecy, et estime que la plénière n'est pas le lieu pour discuter de tels points techniques. Elle fait observer qu'il s'agit d'un problème important qui devient dangereux, et qui mérite d'y travailler sérieusement, précisant que ce n'est pas que le cas à Landecy, citant aussi l'exemple de la piste cyclable entre Croix-de-Rozon et l'école.

Les auteurs de la résolution ont bien évidemment aussi pensé aux autres situations dans les autres villages, ne serait-ce que parce qu'ils connaissent des gens sur toute la commune. Aussi estime-t-elle qu'il n'est pas à la hauteur du Conseil municipal de s'envoyer des piques ainsi, et explique qu'il conviendrait de travailler ensemble sur cette question, et que la commission pourrait s'y atteler.

Mme S. REUSSE confirme les propos de Mme M. BOUCRIS, et indique que lorsque le texte a été rédigé et déposé, les auteurs de la résolution n'avaient pas l'information concernant la demande formulée par l'Exécutif, et précise qu'il ne fallait pas voir de sous-entendu dans ses propos.

M. N. VERNAIN-PERRIOT rappelle à M. B. GAUD qu'une majorité de la commission avait été d'accord que le trafic dans Landecy constituait un réel problème, avec des véhicules circulant pare-chocs contre pare-chocs.

Il rappelle qu'à l'issue de cette commission, une majorité s'était dégagée en faveur d'une interdiction de tourner à droite à l'issue de la route du Prieur, et d'une interdiction de tourner à gauche sur la route d'Annecy en direction de la route du Prieur. Il ajoute que ce n'est pas parce qu'on limite le trafic dans un endroit qu'on l'augmente forcément ailleurs, et déclare que lorsqu'il sera impossible de traverser la commune, il faudra réfléchir à des solutions pérennes, tels que des transports publics, des bus rapides, des parkings sur le territoire français, choses dont il précise qu'elles sont demandées depuis des années et que l'Etat ne les laisse pas mettre en œuvre.

Il fait observer qu'en l'occurrence la traversée de Landecy étant une route communale, il est possible pour la Commune d'agir, contrairement à la situation des routes cantonales où elle ne peut que formuler des propositions sur lesquelles le Canton se prononce. Il se demande combien faudra-t-il d'enfants écrasés avant que l'on ne décide de faire quelque chose sur une route communale, et conclut que c'est la seule chose que le CM puisse faire, étant donné qu'il a très peu de pouvoir sur ces questions, et rappelle que ses membres avaient été d'accord avec cela en commission.

M. G. RANA ZOLANA estime que la commission pourrait éventuellement se saisir de ce dossier. Il note comme l'a dit M. A. KRASNOSELSKI, que beaucoup de réflexions avaient été menées sur la route du Prieur, et relève qu'il pourrait être intéressant que la commission passe en revue tout ce qui a été fait, pour voir ce qui a changé et ce qu'il est encore possible d'adapter. Tout en rappelant que bien que cette route soit communale, elle n'en est pas moins limitée par des contraintes. Il estime que s'il est compliqué de voter sur cette résolution telle qu'elle est, il déclare qu'une étude en commission pourrait être imaginable.

M. A. KRASNOSELSKI relève que M. B. GAUD a fait l'hypothèse de la construction d'un trottoir à Landecy, mais rappelle que cela avait déjà fait l'objet d'une étude, et que le responsable du trafic urbanistique de l'État avait indiqué que cela était hors de question, étant donné que la route du Prieur n'était pas assez large pour cela.

Concernant les transports publics, il relève que, du fait de sa configuration, Landecy ne permet pas à un bus de passer. Il rappelle l'expérience intéressante du Proxibus qui avait été tentée, mais signale que les coûts d'exploitation n'avaient pas été couverts, car trop peu de personnes l'utilisaient. La route du Prieur est une route de village qui servait en son temps au passage des chevaux et des chars à bœufs, et M. GRIVEL peut fort bien en parler à ceux que cela intéresse.

M. B. GAUD convient qu'il avait été d'accord en commission sur le fait que le trafic à Landecy pose problème, mais se porte en faux avec le fait qu'il conviendrait pour y répondre de fermer le village des deux côtés. La proposition qui avait été faite consistait à réduire le trafic dans un sens durant une bonne partie de la journée, et estime que cette mesure convient déjà d'être envisagée.

Il rappelle enfin à M. A. KRASNOSELSKI qu'à l'époque le trottoir avait été étudié pour une configuration où le trafic se faisait à double sens, non à sens unique comme cela pourrait être à l'essai.

Comme la parole n'est plus demandée et qu'aucune proposition n'est formulée, Mme la Présidente propose de passer au vote de l'objet.

MESURES A L'ESSAI POUR REDUIRE LE TRAFIC DE TRANSIT A LANDECY

Considérant,

- l'opportunité donnée par le canton pour la mise en place rapide de mesures à l'essai afin d'atténuer le trafic routier à travers les villages de la commune pour le diriger sur la voie prévue à cet effet c'est-à-dire sur la route cantonale des Hospitaliers;
- que le conseil exécutif de la commune de Bardonnex a bien identifié que le trafic empruntant la douane de La Mûre est une cause importante de nuisances et de dangers pour les villages de Landecy, Charrot et Bardonnex;
- que le village de Landecy subit le plus intensément les nuisances liées au trafic routier de par sa configuration avec des rues étroites, une absence de trottoirs, de voies cyclables, de passages piétons;
- que des mesures à l'essai dans le village de Landecy permettront d'évaluer leur efficacité sur ce village et sur les villages de Charrot et de Bardonnex
- les demandes répétées des habitants et habitantes de Landecy pour que des actions concrètes soient prises pour apaiser le trafic dans ce village (pétitions de 2011, et de 2021);
- que les nuisances liées au trafic routier dans le village de Landecy ne se limitent pas aux heures matinales de 6h à 9h en semaine, mais que nuisances et insécurité générées par le trafic lié à la douane de La Mûre sont devenues constantes, à toute heure, en semaine et le week-end;

Sur proposition de l'Alternative, mouvement écologique et solidaire,

le Conseil municipal

REFUSE, par 6 voix pour, 7 voix contre, et 2 abstentions :

- De demander au canton de prolonger les horaires proposés pour l'interdiction de tourner à gauche pour le trafic entrant sur la commune par la douane de La Mûre, afin que cette interdiction soit testée sur toute la durée d'ouverture de la douane, de 6h à 19h30, y compris les weekends;
- D'envisager d'autres mesures à l'essai, concrètes et simples, afin de réduire le trafic traversant le village de Landecy et sortant par la douane de La Mûre ;

- De considérer et débattre en commission les mesures à l'essai suivantes pour le village de Landecy ;
- Mise en sens interdit des 50 premiers mètres à l'entrée du village de Landecy, côté Charrot;
- Installation de panneaux "Riverains uniquement" à l'entrée du village de Landecy, côté Charrot;
- Autres mesures jugées pertinentes, utiles et réalisables ;
- D'évaluer les mesures prises à l'essai et leur impact au bout de 12 mois.

7. Propositions individuelles, questions et divers

M. G. RANA ZOLANA a appris par la presse que la commune de Bardonnex, Perly et la France voisine vont procéder à un partage de territoire, et demande à Mme le maire si elle peut préciser cette information.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle ne dispose d'aucune information à ce propos.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI indique que l'information a également été relayée le 27 septembre sur la RTS, qui expliquait que le Conseil fédéral a décidé que "Les deux pays échangeront des surfaces équivalentes".

Mme B. GUEX-CROSIER répète qu'elle ne dispose d'aucune information à ce sujet, expliquant que la commune n'a ni été consultée, ni informée.

Mme M. BOUCRIS explique que ce serait semble-t-il dû à la question des glaciers, et que cela répartirait les frontières à la marge.

M. G. RANA ZOLANA souhaite revenir à la résolution précédente, et se demande si l'Exécutif pourrait mettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission, étant donné qu'elle ne peut pas s'autosaisir d'un dossier.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que l'Exécutif laissera le responsable du dicastère concerné mettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

M. C. FREY indique avoir beaucoup de peine avec CMNet depuis le dernier changement de mot de passe, précisant que le site semble bloqué, et souhaite savoir si d'autres sont dans le même cas que lui.

Mme S. SCHRAG indique qu'elle a contacté l'assistance de l'ACG (SIACG) afin de résoudre ces problèmes de connexions.

M. N. VERNAIN-PERRIOT informe que le site ne fonctionnait pas aujourd'hui, et qu'il s'est seulement rétabli vers 19h.

M. I. MOLL relève que la non-mixité de la Jeunesse de Bardonnex a récemment été abordée dans les médias. Il souhaite savoir si l'Exécutif envisage de prendre position sur ce dossier, voire d'agir, par exemple en remettant en cause la subvention allouée à la Jeunesse.

Mme B. GUEX-CROSIER rappelle qu'elle avait déjà travaillé sur cette question il y a 2 ans avec des jeunes filles qui souhaitaient intégrer la Jeunesse, et indique qu'elle leur avait alors proposé de co-construire quelque chose si la mixité n'était pas acceptée. Elle explique ne pas avoir eu de retour de ces jeunes femmes, et ne sait par conséquent pas où en est la situation. Elle déclare que sa porte reste ouverte à celles et ceux qui le souhaitent pour en discuter. Pour ce qui est de la subvention, elle précise qu'elle n'en reçoit pas en tant que telle, étant donné que la Commune ne finance que la sécurité et le nettoyage à la Vogue. Elle indique qu'il appartiendra au Conseil municipal de refuser ce montant s'il le souhaite.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI s'étonne de la différenciation qui est faite entre ce qui est versé par la Commune pour la Vogue et une subvention, disant ne pas bien comprendre pourquoi le montant alloué à la Vogue ne constituerait pas une subvention. Elle souhaiterait revenir en commission des finances sur ce point de la définition d'une subvention.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que cette question pourra tout à fait être abordée en commission des finances.

M. C. FREY dit avoir honte pour la commune, maintenant que les journaux pointent Bardonnex comme étant la seule commune du Canton qui ne respectent pas des choses élémentaires du droit démocratique commun en Suisse, et annonçant qu'une proposition sera formulée à ce sujet, dit son souhait face au fait qu'elle sera soutenue.

M. A. KRASNOSELSKI se dit très sensible à la volonté de voir les filles faire partie de cette jeunesse prometteuse de la commune. Il estime qu'il pourrait être opportun d'identifier les personnes qui ont affiché les flyers afin de les inviter à contacter la mairie, en convoquant dans les même temps les représentants de la Jeunesse, afin de mettre les choses à plat pour que la mixité se fasse. Il fait observer que si chacun reste dans son coin sans communiquer, les choses n'avanceront pas, et se dit totalement favorable à la mixité au sein de la Vogue, estimant qu'il n'y a aucune raison pour qu'elle soit un club de garçons plus ou moins jeunes.

Il annonce un second divers, et explique que les pluies qui durent depuis 24 heures ont eu des conséquences sur certains endroits fragiles de la commune, notamment au chemin des vignes à Landecy. Il indique que le ruissellement qui vient depuis le haut jusqu'à la route du Prieur vers le hangar Barthassat provoque une accumulation d'eau et abîme le chemin, étant donné que la pente de la route n'est pas du bon côté pour renvoyer l'eau sur le ravin opposé. Il relève une accumulation semblable vers Fémé, du haut des vignes à la déchetterie, et indique que l'eau ne peut plus passer ni être absorbée. Il estime que des actions sont à prendre assez vite pour éviter de nouvelles catastrophes.

M. N. VERNAIN-PERRIOT indique que les jeunes filles qui ont placardé les flyers concernant la non-mixité de la Jeunesse n'osent pas donner leur nom de peur de représailles d'anciens membres de la Jeunesse de Bardonnex et déclare qu'il convient de demander à ces hommes, qu'il s'agisse de leurs frères, de leurs oncles ou de leurs grands-pères, de lâcher la grappe de ces filles et de les laisser vivre leurs vies en participant si elles le souhaitent à la Jeunesse de Bardonnex.

M. G. RANA ZOLANA souligne que la question de la non-mixité relève du statut, et qu'il convient que la Jeunesse change le statut pour permettre l'adhésion des filles.

Mme S. REUSSE tient à dire qu'elle regrette d'entendre toujours les mêmes arguments, et déplore le manque de courage et de vision de ce Conseil, espérant qu'il n'y aura pas d'accident sur cette route. Elle lance une invitation à se rendre route du Prieur entre 17h30 et 18h en semaine pour comprendre ce que vivent les habitants. Elle estime que beaucoup ici ne se rendent pas compte de ce que signifie le fait de traverser à vélo la route à ce moment-là, en particulier pour des enfants.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI relève que la dernière fois M. L. LAVARINI avait évoqué le bilan déchets présenté par Gauthier DELCLOY. Elle a été surprise à sa lecture de constater qu'en 2022, on avait 161 kg d'ordures ménagères par habitant, et en 2023 168,8, ce sachant que des éco-points ont été installés sur une bonne partie de la commune, et alors qu'un des arguments principaux de l'Exécutif lors du référendum pour l'installation d'un éco-point à Bardonnex avait précisément été celui de la baisse des déchets ménagers. De voir que le résultat est inverse, alors que le référendum est passé à quelques dizaine de voix seulement peut interroger. Elle a vu par ailleurs que le document propose une série de mesures à mettre en place pour trouver des solutions, et souhaite savoir si l'Exécutif reviendra devant le CM avec des mesures concrètes pour inverser la tendance qui pour l'instant n'est pas très brillante.

M. L. LAVARINI convient que la commune pourrait être excellente en la matière, mais relève qu'en

comparaison avec les autres, elle fait déjà partie des bons élèves. Pour ce qui est des chiffres, il explique qu'il convient de remonter dans d'anciens PV de la commission pour constater que le calcul des déchets des entreprises est désormais plus précis que lorsqu'il s'agissait d'un calcul de leur moyenne, et note que cela peut aussi expliquer l'écart constaté. Il relève de plus qu'éco-point ou non, il convient de remettre constamment l'ouvrage sur le métier et de rappeler certaines bases aux gens, précisant que ce n'est pas parce qu'on dit une fois à une personne de trier qu'elle le fera toute sa vie. Pour ce qui est des mesures qui seraient à privilégier, il indique que c'est à la commission de l'analyser.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande confirmation du fait que c'est la commission qui pourra décider des mesures à mettre en place.

M. L. LAVARINI répond par la positive, indiquant qu'il s'agit là du travail de la commission.

8. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
04.11.2024	19.00	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
16.10.2024	18:30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
29.10.2024 17.12.2024	20:30 20:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
06.11.2024 16.12.2024	18:30 19:00	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
28.10.2024	20:00	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
29.10.2024 21.01.2025	18:30 18:30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillères municipales et conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 22h20.